

N° 103 /// Janvier-février 2015

Diagonales

Magazine romand de la santé mentale

Dossier

Placement
à des fins d'assistance

Le dernier recours?

 **graap**

fondation
groupe d'accueil et
d'action psychiatrique

- 4** Dossier
Placement à des fins d'assistance: le dernier recours? Le PLFA (ou PAFA) freine l'autonomie du patient et réduit dans certains cas la marge de manœuvre psychoéducative des institutions. Pour éviter que les situations ne se figent, il est nécessaire de trouver des alternatives et une entente entre tous les professionnels impliqués.
- 10** Actuel
Égalité des personnes handicapées
La Suisse vient de ratifier la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. La clé de ce progrès politique et social est la participation active des citoyens vivant avec un handicap dans les projets à venir, pour une véritable égalité des chances.
- 12** Santé publique
Plaidoyer pour la santé psychique
Un manifeste en faveur de la santé psychique vient d'être élaboré. Il s'intègre dans une nouvelle vision de la santé où les dimensions physique, psychique et sociale sont devenues indissociables.
- 14** 32^e Cycle de Cery
L'art de la persuasion
Brèves de la Coraasp
- 16** Eclairage
Art-thérapie: une transformation
- 18** Autrement
Sur scène avec la C^{ie} Le Caméléon
- 20** 26^e Congrès du Graap-Fondation
Maladies psychiques: vie affective, sexualité, désir d'enfant
Pré-programme
- 21** J'ai lu - J'ai aimé
Fables psychiatriques
- 22** Aigre-doux
Quelles journées!
Congrès du Graap-Fondation
Ateliers citoyens
- 23** Membres de la Coraasp
- 24** Agenda du Graap-Fondation



ENTRE SECURITÉ ET BIENVEILLANCE

Le placement à des fins d'assistance est la disposition légale la plus sécuritaire du nouveau droit de protection de l'adulte. Il restreint la liberté individuelle de manière exceptionnelle et provisoire (normalement). Il se situe à la frontière du devoir de protection et des exigences liées à la sécurité et à l'ordre public.

Cette mesure est prévue par la loi en dernier recours, quand toute autre possibilité a été épuisée. Or, à partir de quand décide-t-on que la limite est atteinte pour imposer une telle protection? La réponse fait appel à une certaine subjectivité. Et la balance penche souvent vers des préoccupations d'ordre sécuritaire avec pour idéal le risque zéro.

Destiné à protéger une personne quand elle représente un danger grave pour elle-même ou pour autrui, le placement peut s'avérer utile quand survient un moment de crise aiguë et que le discernement est perturbé. Il devrait être levé rapidement quand une forme de stabilité a été retrouvée. C'est dans ce sens que va la loi depuis 2013, puisque son réexamen est désormais prévu tous les six mois au moins. Certaines autorités de protection semblent cependant encore frileuses face à la «prise de risque» qu'implique une levée de mesure, ce qui peut amener à des situations bloquées.

Des alternatives aux placements semblent également difficiles à faire accepter. Le nouveau droit prône pourtant le principe de l'autodétermination et une prise en charge plus individualisée des personnes concernées. Ces dernières devraient être considérées comme partenaires à part entière dans les soins. Dans ce cas, la contrainte est-elle réellement l'outil adéquat pour parvenir à une collaboration constructive? Et qu'en est-il de ceux qui refusent toute prise en charge et tout traitement? A partir du moment où ils ne représentent pas un danger pour les autres, ne devraient-ils pas tolérer des choix de vie différents de la norme sociale établie?

La mise en application des mesures de placement soulève un certain nombre de questions. Et des aménagements semblent nécessaires pour réellement servir les intérêts des individus.

Nadia Ben Said

GRAAP-ASSOCIATION

Assemblées régionales

Lausanne Centre - 17 h 15
salle de conférences, Borde 27 bis

Lundi 12 janvier, séance commune avec le groupe d'entraide du Graap-Fondation Lausanne (à confirmer)

Lundi 2 février, 2 mars, 30 mars (à confirmer), 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet

Nyon, La Berge - 16 h 45

Lundi 19 janvier (à confirmer), 10 février, 10 mars, 31 mars, 12 mai, 9 juin

Yverdon, La Roselière - 16 h 45

Mardi 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin

Montreux, La Riviera - 16 h 45

28 janvier, 16 février (à confirmer), 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin

EXPOSITION

Carole Bovat
Aquarelles, huiles, acryliques, dessins

Du 6 février au 13 mars 2015

Vernissage le 6 février 2015 - 17 h

Au Grain de Sel, Borde 23, Lausanne

SOIRÉE À THÈME au Grain de Sel

«L'inde»

Vendredi 23 janvier 2015 - 18 h 30
Repas et animations. Prix: 13 fr. 50